

# RÈGLEMENT DU JEU PROMOTIONNEL À GRATTER

Restaurant Bar La Vie En Rose

## Article 1 – Organisateur

Le présent jeu promotionnel est organisé par 2 rue Dieudonné Costes SAS, SAS au capital de 1 096 707€, immatriculée sous le numéro SIREN 48350070800035, dont le siège social est situé 2, rue Dieudonné Costes 31700 Blagnac

## Article 2 – Durée de l'opération

L'opération se déroule du 11 juin 2026 au 19 juillet 2026.

## Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure cliente du restaurant-bar.

Un ticket à gratter est remis gratuitement pour toute addition égale ou supérieure à 20 € TTC.

La participation est limitée à un ticket par addition.

## Article 4 – Principe du jeu

Les participants découvrent immédiatement leur gain en grattant la zone prévue à cet effet.

Les tickets non gagnants portent la mention « Merci de votre fidélité ».

## Article 5 – Lots mis en jeu

Les lots à gagner sont les suivants :

- Consommation offerte (hors cocktails et boissons alcoolisées) : 40 lots
- Repas pour 1 personne (hors boissons): 4 lots
- Repas pour 2 personnes (hors boissons) : 1 lots
- Bouteille de vin à l'effigie du restaurant : 6 lots

Valeur totale indicative des lots : 600 € TTC.

## Article 6 – Utilisation des gains

Les gains sont valables jusqu'au 31 décembre 2026.

Les lots ne peuvent être ni remboursés, ni échangés contre de l'argent.

Les repas (menu 3 plats) sont soumis à réservation préalable selon les disponibilités du restaurant.

Les bouteilles de vin sont exclusivement remises aux personnes majeures et ne pourront être consommées sur place (l'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération).

## Article 7 – Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

## Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## Article 9 – Consultation du règlement

Le présent règlement est affiché dans l'établissement et peut être remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande

Fait à Blagnac, le 10 juin 2026.

La Direction  
Restaurant Bar La Vie En Rose